

Conseil municipal de Blassac

Compte-rendu de la séance du 17 juillet 2020 à 20h

Convoqués le 13 juillet 2020

Présents : Mesdames Chantal Rivoire, Marie-Françoise Hilaire, Iscia Tripard, Florine Pépin, Messieurs Alain Neveu, Didier Hansmetzger, Patrick Gonzalez, David Gontero.
Yves Caule (arrivé à 21h30).

Absents : Stéphane Guittard (a donné pouvoir à David Gontero), Antoine Villaverde (a donné pouvoir à Didier Hansmetzger).

Secrétaire de séance : Patrick Gonzalez.

En préambule, M. le Maire demande aux présents de modifier l'ordre des points afin de passer les 1 et 2 en présence d'Yves Caule arrivant après 21h : accordé à l'unanimité.

1) Examen et vote des budgets primitifs 2020 :

- Budget de l'Eau : Le budget est présenté en équilibre, après éclaircissement sur la répartition par articles des crédits à l'intérieur des chapitres, il est procédé au vote :

Vote : pour à l'unanimité (11).

- Budget Général : Le budget est présenté en équilibre, après éclaircissement sur la répartition par articles des crédits à l'intérieur des chapitres, il est procédé au vote :

Vote : pour à l'unanimité (11).

2) Subventions aux associations :

- Amicale laïque de l'école La Clé des Champs : 30€
 - ACCA de Blassac : 300€
 - Amicale Laïque : 250€
 - Club du Prieuré : 150€
 - Groupe folklorique de Lavoute : 150€
 - Comité des fêtes de Blassac : 200€
 - Amis de Blassac : 300€
 - Association Pourquoi Pas : 200€
- Soit un total de 1580€

Vote : pour à l'unanimité (10).

3) Achat d'un défibrillateur :

Présentation d'un devis de 1912.80€ TTC, il convient d'ajouter 70€ de maintenance annuelle. L'installation nécessitera la présence d'une arrivée électrique.

Vote : pour à l'unanimité (10).

4) Embauche d'une femme de ménage à partir du 1^{er} septembre 2020 :

Poste d'Adjoint Technique à pourvoir sur la base de 2 h hebdomadaires avec contrat d'un an (environ 83 € brut mensuel), il sera mis en parution sur emploi territorial et par voie d'affichage à la mairie :

Vote : pour à l'unanimité (10).

5) Admission en non-valeur (74.07 €) :

Concerne une créance d'une ancienneté de 2 ans :

Vote : pour à l'unanimité (10).

6) Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs :

Concerne pour Blassac, l'examen du classement des parcelles modifiées par demande de travaux ou permis de construire, ce qui amène une incidence sur leur imposition. Une liste de 12 titulaires et 12 suppléants représentant le bourg et les hameaux sera proposée en préfecture. Le Préfet en retiendra 6 de chaque.

7) Devis pour l'emmarchement de la croix :

Afin de remettre en place l'ancienne croix du cimetière, un devis d'un montant de 984 € TTC est présenté. Il concerne la confection d'un socle en pierres taillées et la repose de la croix.

Vote : pour à l'unanimité (10).

8) Taxe d'aménagement :

Le département souhaite connaître la position de la municipalité sur la perception de sa part de la taxe, il est proposé de ne pas la mettre en place.

Vote : pour à l'unanimité (10).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40